

## AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Demande d'autorisation de travaux  $N^{\circ}$  AT 062758 24 00003 Déposée le 25/01/2024

Par BANQUE POPULAIRE DU NORD

représentée par Monsieur ROUSSEL SEBASTIEN

847 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

59700 MARCQ EN BAROEUL

Pour REAMENAGMENT D'AGENCE BANCAIRE

Sur un terrain sis 198 ROUTE DE SAINT OMER

SAINT MARTIN BOULOGNE

Le Maire,

Adresse

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L111-7 et L111-8,

Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité en date du 05/07/2024

Vu l'avis tacite favorable de la Sous-commission Consultative Départementale d'accessibilité en date du 04/07/2024

## **ARRETE**

<u>ARTICLE 1</u> : - La demande d'autorisation de travaux est accordée. Les travaux peuvent être entrepris en respectant scrupuleusement les prescriptions suivantes :

\* Les prescriptions émises par la Commission Consultative Départementale de Sécurité dans le procès verbal joint seront intégralement respectées.

ARTICLE 2 : - L'attention du bénéficiaire de la présente autorisation est attirée sur le fait :

\* Il appartient au pétitionnaire de faire la demande de visite de réception de travaux en Mairie sitôt les travaux terminés, accompagnée du Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux (RVRAT) vierge d'observation, établi par un bureau de contrôle agréé.

Fait à Saint Martin Boulogne

#signature#